

<http://www.snetap-fsu.fr/Un-pacte-renouvele-Avec-qui-Un.html>



# **Un pacte renouvelé ? Avec qui ? Un avenir plus libéral avec moins de service public d'enseignement agricole.**

- Nos Actions - Archives - 2009-10 Archives - Automne 2009 - Assises de l'EAP -  
Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2010  
Date de parution : 18 janvier 2010

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Un pacte renouvelé : vers un avenir encore plus libéral et avec encore moins d'[EAP](#) ?

La mascarade de consultation des Assises n'a débouché que sur ce qui était déjà prêt depuis quelques temps au [MAAP](#) pour démanteler un peu plus l'Enseignement Agricole Public (voir le rapport de l'OMM de novembre 2009 par exemple.).

- **Le Ministre parle d'un pacte, devons-nous lui rappeler la définition du mot ?**
- Les organisations majoritaires représentant les personnels n'ont rien signé et dénoncent un nouvel habillage de la destruction du service public d'enseignement agricole.  
En effet, à lire les 60 mesures de ce prétendu pacte renouvelé, **on voit pour l'essentiel, sous couvert de « modernisation », d'ouverture vers l'avenir, la casse des statuts, et la dégradation des conditions de travail pour les personnels.**
- Pourtant un mois avant la clôture des assises, **le SNETAP avait adressé au Ministre ses « 21 propositions pour une autre ambition »**. Poursuivant l'étude comparative entre les attentes des personnels et les mesures du Ministre, le secteur corpo du SNETAP a procédé à l'analyse de quelques mesures annoncées.
- **En regard de la proposition n°13 du SNETAP : « Plan d'urgence pour assurer l'ensemble des remplacements de personnels non enseignants. »**
- **Mesure 21 : mutualiser les tâches administratives où existent des synergies au niveau régional (2nd semestre 2010)**
- Le SNETAP a alerté l'administration depuis longtemps sur le fait que **les effectifs de personnels administratifs dans nombre d'établissements étaient descendus au dessous d'un seuil critique**. Si le budget 2010 a vu maintenir à peu près les effectifs, la situation reste tendue dans de nombreux établissements.
- La réponse du Ministre, qui vise à renvoyer à une mutualisation des tâches administratives entérine cette situation et renvoie au niveau régional (voire aux autres secteurs du ministère) un certain nombre de tâches. Cette solution revient ni plus ni moins à entériner la transformation des locaux administratifs de nos lycées en châteaux de la Belle au Bois Dormant, sauf que personne n'y ronfle tranquillement car le travail y est de plus en plus important.
- Ce n'est pas en tentant de partager une masse de travail entre moins de personnes que l'on peut résoudre le problème de la quantité, même si on spécialise les agents dans certaines tâches. En effet, **il y a un nombre de personnes en-dessous duquel on ne peut descendre et pourtant, en [ETP](#) on y est déjà parvenu...** Les titulaires se raréfient et le nombre de contrats précaires a explosé dans ces services : avec des temps incomplets, des [CDD](#) sans avenir ; sont-ce là les conditions de travail d'un pacte renouvelé vers l'avenir ?
- **Mesure 45 : conduire une étude pour définir l'aire de mobilité professionnelle des enseignants et accompagner les secondes carrières des agents qui le souhaitent (2010-2012).**
- Si la deuxième partie peut correspondre à une **revendication assez ancienne du SNETAP**, elle nous interroge quand même. En effet, cela voudrait-il dire que les agents exerçant d'autres métiers dans nos établissements seraient exempts de difficultés, d'usure, ou simplement d'envie de changer d'orientation professionnelle ? **C'est l'ensemble de l'équipe éducative qui doit être pris en compte dans cette 45ème mesure.**  
Et la première partie peut aussi s'entendre comme un « accompagnement » à la mobilité forcée par les restructurations et aux mutations d'office !
- **En regard de la proposition n°3 du SNETAP : « Résorption de la précarité par un plan pluriannuel**

**ambitieux de titularisation, et mise en ½uvre de dispositifs visant à empêcher sa reconstitution. »**

- **Mesure 44** : augmenter le nombre de places offertes aux concours de recrutement des enseignants (2010-2012)
- Alors que tous les acteurs, tout au long des travaux des assises ont insisté sur le niveau atteint par la précarité dans l'EAP, les difficultés de fonctionnement des établissements et la fragilité des personnels que cela induit, la seule mesure, sur les 60, qui tente d'y apporter un embryon de réponse est celle-ci !
- **Où est l'ambition ? Ou sont les mesures exceptionnelles à prendre** si l'on veut véritablement **offrir une perspective aux 6 à 7000 contractuels de l'EAP (technique, supérieur, CFA et CFPPA compris ?** Le Ministre aurait-il oublié que la précarité ne se cantonne pas aux enseignants, qu'il n'annonce que pour eux une augmentation des places au concours ?  
De plus, il aurait fallu « augmenter le nombre de place aux concours » dans d'autres proportions (à peine + 20% pour la session 2010) pour résorber une telle précarité dans un délai aussi court !
- **En regard de la proposition n°16 du SNETAP : Allègement de la charge et du temps de travail de toutes les catégories de personnels afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et du service rendu.**
- **Mesure 46** : créer un observatoire du travail des enseignants (2nd semestre 2010)
- Le MAAP avait **déjà inventé le SCA** (Suivi-Concertation et Autres) illégal, qui ne peut apparaître que sur l'annexe de la fiche de service mais qui renaît de manière récurrente et autoritaire dans nombre de lycées et qu'on ne cesse de combattre.  
Serions-nous désespérément pessimistes ? **Le contexte, en effet, ne nous paraît pas propice à une vraie reconnaissance des tâches des enseignants :**
  - l'anéantissement en cours - ou déjà réalisé dans certains lycées - des services administratifs,
  - le rappel insidieux et récurrent de ces fameuses - que - 18 heures sous-entendant ainsi que les professeurs vont à la pêche ou font de la broderie le reste de la semaine,
  - la faiblesse des « dotations » des services de Vie Scolaire,
  - le discours de plus en plus prégnant de la prétendue non-adaptation des enseignants aux professions auxquelles ils préparent leurs élèves (voir le déjà ancien rapport Copé sur l'apprentissage, l'OMM déjà cité, ...), tout cela n'augure pas d'une analyse sereine et partagée avec notre connaissance du terrain.
- **En regard de la proposition n°16 du SNETAP : « Choix d'une formation continue de haut niveau pour les personnels de l'EAP, a minima à parité avec celle des autres services du MAAP, en lien avec les établissements du Supérieur et nécessité d' un plan de rattrapage en termes de crédits. »**
- **Mesure 54** : organiser un séminaire pour identifier les axes de rénovation du dispositif de formation continue des personnels et de son pilotage (janvier 2010)
- On peut, en premier lieu, remarquer que janvier 2010 s'est achevé ... sans séminaire. Et ensuite que **le budget 2010, voté en décembre a vu les crédits destinés à la formation des personnels de l'enseignement amputé de près de 50%**
- **Mesure 55** : mobiliser les professionnels pour développer des stages en entreprise à destination des enseignants (2010-2012)
- Comme si les relations que tout enseignant a, par le biais du suivi des stages et/ou des rapports de stage et/ou dossiers technologiques, avec les maîtres de stage ne peuvent suffire à connaître les métiers, les préoccupations des professionnels ! Si l'échange était sur une base égalitaire, en vue d'un meilleur enseignement et encadrement des élèves (des collégiens eux étudiants), ce n'est pas ce qui serait proposé. En effet, **il est tout aussi important que les maîtres de stage (d'apprentissage) soient bien conscients de ce qui se joue en classe que les enseignants connaissent la réalité concrète des entreprises.**

## Nous avons à l'évidence des priorités différentes

Les priorités du SNETAP : **La première mesure que nous avons mise en avant « Priorité donnée au service public d'enseignement agricole , ses établissements et ses usagers. »**

Et la première mesure mise en ½uvre par le Ministre qui a confié une mission à la Sénatrice Françoise Férat à ce sujet : **Mesure 38 : faire évoluer la dénomination d'un enseignement qui n'est plus seulement agricole (mission parlementaire, 1er semestre 2010)**

- **Qui peut sérieusement penser qu'il suffirait que l'enseignement agricole porte un autre nom - lequel d'ailleurs serait-il à même d'englober la diversité des formations et des populations qu'elles accueillent ? - pour qu'il attire d'un seul coup des jeunes qui seraient passés à côté ?**
- Le problème vient-il de son attractivité ou de son incapacité à accueillir les jeunes qui le souhaitent, du fait des plafonnements d'effectifs, des classes qui ferment, etc. **L'expérience de la rentrée 2009 où 60 emplois débloqués le 26 août ont au final permis d'accueillir 400 élèves de plus le 2 septembre (source [DGER](#))** tend à démontrer que la vérité se trouve plutôt dans la deuxième réponse !

## Il y a enfin les grands oubliés !

- En regard de la proposition du SNETAP : **« Création d'un véritable service public de la formation continue et par apprentissage avec des personnels ayant statut de fonctionnaires. »**
- **Pas une seule mesure** concernant les CFA et les CFPPA, et encore moins concernant leurs personnels !
- En regard de la proposition du SNETAP : **« Réaffirmation de la pleine appartenance des [TOS](#) à la communauté éducative, avec une garantie législative de non externalisation des services et un temps reconnu dans l'emploi du temps des agents pour assurer la coordination de leur rôle éducatif. »**
- **Pas une seule mesure** ne fait référence aux personnels TOS, à leurs missions et à leur rôle dans les établissements.

**Décidément, ce ne doit pas être le même enseignement agricole que nous avons observé !**

**Le SNETAP, pour sa part, refuse l'affaiblissement de l'EAP ou pire, sa disparition que d'aucuns prétendent annoncer. A nous de démontrer le contraire et de nous battre afin qu'il vive !**